



Ville d'Antibes Juan les Pins

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

CONSEIL MUNICIPAL
séance du jeudi 25 septembre 2008

05-02 CASINO EDEN BEACH - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2007- INFORMATION DU CONSEIL
MUNICIPAL

Après consultation de l'analyse économique et financière effectuée par la Direction de la commande publique, nous souhaiterions savoir si le casino Eden Beach a fourni des éléments permettant de répondre aux questions soulevées ?

Dans la partie charges d'exploitations, la rubrique « autres charges » dont le montant assez important de 1,362 millions d'€ est en hausse de +5,2%, la remarque est la suivante : eu égard au niveau de ce poste, il conviendrait que le concessionnaire soit plus explicite quant à sa composition et aux causes de son évolution ».

Dans la partie produits exceptionnels : au niveau de 377 000 € en forte baisse (-37%), ce poste est volatil. Il conviendrait que le concessionnaire explique les causes de l'évolution de ce poste.

Le poste impôts sur les bénéfices est en constante évolution. Le montant de 632 000 € est en augmentation de +8% par rapport à 2006 et de près de 50% (+ 207 000 €) par rapport à 2005.

Concernant la première et troisième question, deux renvois sur le document de la Direction de la commande publique nous font état de conventions passées entre la Sté Eden Beach et la SA Groupe Partouche.

Ces conventions sont consultables dans le rapport du commissaire sous la forme d'un rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

En préambule, le commissaire précise : « Ils ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, **sans avoir à se prononcer sur leur utilité et leur bien fondé**. Il vous appartient (les actionnaires NDLR) d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation ».

Il existe quatre conventions dont trois passées avec la SA Groupe Partouche et une passée avec quatre autres sociétés.

Ce qui est un peu étonnant c'est que ces quatre sociétés sont la SARL SEK, filiale du Groupe Partouche, cela paraît clair. Par contre, deux autres sociétés se ressemblent étrangement, la Sté Holding Garden Pinède et la SCI Holding Garden Pinède. Enfin, la quatrième société est

la SCI eden Beach Casino qui, si l'on comprend bien, a donc passé une convention avec elle-même.

Sur les trois autres conventions, il est fait état du versement d'une contribution impôts par Eden Casino au groupe Partouche car c'est celui-ci qui est imposé. Pour l'Eden Casino le montant représente 631 559 €.

Ensuite le Groupe Partouche se fait rémunérer des services en matière de stratégie commerciale et de gestion administrative dont une partie des charges d'exploitation du siège. Le total représente 325 907 €

La troisième fait état d'une mise en commun de trésoreries avec le Groupe Partouche et ses filiales. Là, c'est une rétribution de 507 667 € masi accompagnée d'une charge financière de 14 905 €.

Ces quatre conventions signées en 2001 et 2002 nous étonnent. Il est vrai que nous sommes loin d'être des experts financiers.

C'est pour cela et afin de répondre aux questions posées par la Direction de la commande publique que nous souhaiterions qu'une expertise plus poussée soit demandée au concessionnaire.

A noter, pour finir que malgré la très bonne santé de la Sté Eden Beach Casino aucune participation n'est versée aux salariés.
C'est mesquin !

05-03 CASINO LA SIESTA - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2007 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Comme pour le Casino Eden Beach, l'analyse économique et financière effectuée par la Direction de la commande publique semble particulièrement fouillée. En tout cas, cela aide grandement à la compréhension, surtout pour des non initiés comme nous.

Là aussi des questions sont posées et nous souhaitons savoir si des réponses ont été apportées.

Le poste subvention d'exploitation « qu'il conviendrait que le délégataire précise. En 2007, avec un montant de 277 000 €, il enregistre un bond de 17% par rapport à 2006 et de 54% par rapport à 2005. »

« Les charges externes de 4,905 millions d'€ ont augmenté très fortement en 2007 (+ 538 000€ soit +12,3% sur 2006 et + 15,1% sur 2005 ».

« En atteignant les 156 000 €, les produits financiers (placement de la trésorerie NDLR) ont augmenté de +62% par rapport à 2006 et ont doublé par rapport à 2005. Il conviendrait que le concessionnaire explique cette évolution ».

« En atteignant les 400 000 € les produits exceptionnels ont presque quintuplés par rapport aux 67 000 € de 2006 et ont été multipliés par plus de 7 par rapport aux 49 000 € de 2005. »

Le concessionnaire pourra expliciter cette spectaculaire hausse.

Dernières remarques :

- Malgré les sommes très importantes engagées pour les investissements et les travaux, nous ne trouvons toujours pas le moindre euro pour **la lutte contre le bruit** qui continue à empoisonner la vie des habitants du quartier.
- Comme dans le rapport de 2006, il est fait état dans le rapport 2007 d'un versement de 31 863 € au bénéfice de la ville pour les travaux relatifs à **la réalisation du carrefour** situé au droit de l'établissement. Alors, comme l'année dernière, nous vous posons la question de savoir où se trouve ce carrefour fantôme ?
- Dans le rapport à la rubrique perspective pour l'avenir, il est indiqué que la possibilité de réaménagement des accès et des surfaces d'exploitation, suite au permis de construire récemment déposé, devrait permettre de **redynamiser le complexe** de la Siesta.

Pouvez-vous nous donner des précisions ?